



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le 29/11/2021

SLOX

ID : 081-218102572-20211122-2021DEL63-DE

Date de la convocation
16.11.2021

L'an deux mil vingt et un et le vingt-deux novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 21/63

Présents : Mr DONNEZ, Mr BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mr SOULAGES, Mme BETTINI, Mr BENEZECH, Mme TEULIER, Mme DELPOUX, Mr GALINIÉ, Mme RAINESON, Mr DEMAZURE, Mme GAVALDA, Mme FARIZON, Mme VABRE, Mr SALOMON, Mr MARIE, Mme MILIN, Mr SIRVEN, Mr MARTY.

Absents : Mme GHODBANE procuration à Mme VABRE
Mr JALBY procuration à Mr DONNEZ
Mme COUVREUR procuration à Mme FONTANILLES-CRESPO
Mr TAUZIN procuration à Mme BETTINI
Mr MASSON procuration à Mr SIRVEN
Mr SARDAINE, excusé

Secrétaire : Mme BETTINI.

Objet de la délibération

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées par des communes à un groupement ayant pour cadre fiscal la fiscalité professionnelle unique (FPU).

**ADOPTION DU
RAPPORT DE LA
COMMISSION
LOCALE
D'ÉVALUATION DES
CHARGES
TRANSFÉRÉES
(CLECT) 2021 ET
FIXATION DES
ATTRIBUTIONS DE
COMPENSATION 2021**

La CLECT s'est réunie le 10 novembre dernier. Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Impact du transfert d'une fraction du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères vers la taxe sur le foncier bâti,
- Intervention des services communs ressources humaines et finances pour le compte du SIVU d'Arthès et Lescure d'Albigeois,
- Intervention du service commun ressources humaines pour le compte du musée Toulouse Lautrec,
- Evolution du périmètre des services communs (extensions de services existants et création d'un nouveau service commun),
- Evolution du périmètre de la compétence propreté urbaine sur la commune de Saint-Juéry.

Le détail des évaluations par compétence ainsi que le rapport de la CLECT sont annexés à la présente délibération. La commune de Saint-Juéry est seulement concernée par le périmètre de la propreté urbaine.

Adopté à l'unanimité

Suite à l'aménagement de son centre-ville (2014), la commune de Saint-Juéry a souhaité que les moyens humains relatifs à l'exercice de la compétence propreté urbaine soient renforcés sur son territoire. Ces moyens humains supplémentaires représentaient 0,432 équivalent temps plein. Les coûts afférents étaient refacturés à la commune dans le cadre de la convention de mise disposition existante entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la commune de Saint-Juéry.

Ce temps de travail complémentaire étant maintenant pérennisé, il convient de répercuter son coût sur l'attribution de compensation de la commune de Saint-Juéry et d'arrêter la refacturation via la convention de mise à disposition.

Le montant de la retenue sur attribution de compensation s'élèvera à 13 948 € par an à compter de 2021.

Par conséquent, L'attribution de compensation de la commune de Saint-Juéry s'élèvera à 378 668,78 € en 2021.

	Après CLECT 2020		Après CLECT 2021	
	2021 (prévisionnel)	à partir 2022 (prévisionnel)	2021 (définitif)	2022 (prévisionnel)
Albi	4 113 650,04	4 112 585,04	4 628 143,04	4 599 008,04
Arthès	106 594,54	104 282,54	106 594,54	104 282,54
Cambon	-183 747,30	-184 500,30	-183 747,30	-184 500,30
Carlus	-44 836,07	-46 166,07	-44 836,07	-46 166,07
Castelnau de Lévis	-28 723,80	-25 973,80	-20 662,80	-17 912,80
Cunac	-47 038,30	-44 177,30	-47 038,30	-44 177,30
Dénat	-66 713,53	-64 312,53	-70 667,53	-68 266,53
Fréjairrolles	-88 740,84	-90 415,84	-92 937,84	-103 007,84
Lescure d'Albigeois	-53 891,06	-56 670,06	-7 953,06	-10 732,06
Marsac	204 924,88	202 975,88	221 435,88	200 599,88
Puygouzon	44 774,75	48 610,75	44 774,75	48 610,75
Rouffiac	-67 302,49	-66 102,49	-64 153,49	-62 953,49
Saint Juéry	-364 720,78	-371 145,78	-378 668,78	-385 093,78
Saliès	-32 649,25	-34 266,25	-32 649,25	-34 266,25
Le Séquestre	331 929,64	341 775,64	349 200,64	359 046,64
Terssac	215 857,93	212 868,93	227 361,93	224 372,93
	4 039 368,36 €	4 039 368,36 €	4 634 196,36 €	4 578 844,36 €

L'article 1609 nonies C du code général des impôts fixe les conditions de révision des attributions de compensation : « *Le montant des attributions de compensation et les conditions de leur révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges* ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

VU le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 10 novembre 2021,

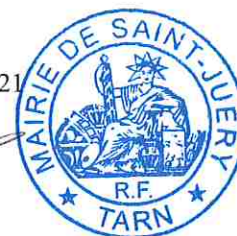
APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le rapport 2021 de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

APPROUVE les montants d'attribution de compensation ci-dessous à compter de l'exercice 2021

	Après CLECT 2021	
	2021 (définitif)	2022 (prévisionnel)
Albi	4 628 143,04	4 599 008,04
Arthès	106 594,54	104 282,54
Cambon	-183 747,30	-184 500,30
Carlus	-44 836,07	-46 166,07
Castelnau de Lévis	-20 662,80	-17 912,80
Cunac	-47 038,30	-44 177,30
Dénat	-70 667,53	-68 266,53
Fréjairrolles	-92 937,84	-103 007,84
Lescure d'Albigeois	-7 953,06	-10 732,06
Marsac	221 435,88	200 599,88
Puygouzon	44 774,75	48 610,75
Rouffiac	-64 153,49	-62 953,49
Saint Juéry	-378 668,78	-385 093,78
Saliès	-32 649,25	-34 266,25
Le Séquestre	349 200,64	359 046,64
Terssac	227 361,93	224 372,93
	4 634 196,36 €	4 578 844,36 €

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 25 novembre 2021
David DONNEZ,
Maire,



ANNEXES

Retenues sur AC 2021

	Périmètre service commun RH	Périmètre service Finances	Périmètre Achats publics / assurances / affaires juridiques	Directeur Général Unique	Propreté urbaine : temps agent supplémentaire par rapport à l'évaluation initiale	Transfert TEOM / FB	TOTAL retenues sur AC 2021
ALBI	11 000,00 €			-64 204,00 €		567 697,00 €	514 493,00 €
ARTHES							0,00 €
CAMBON							0,00 €
CARLUS							0,00 €
CASTELNAU DE LEVIS						8 061,00 €	8 061,00 €
CUNAC							0,00 €
DENAT			-3 954,00 €				-3 954,00 €
FREJAIROLLES	-1 399,00 €	-2 798,00 €					-4 197,00 €
LESCURE D'ALBIGEOIS	25 538,00 €	20 400,00 €					45 938,00 €
MARSSAC-SUR-TARN	-2 099,00 €	-4 198,00 €				22 808,00 €	16 511,00 €
PUYGOUZON							0,00 €
ROUFFIAC						3 149,00 €	3 149,00 €
SAINT-JUERY					-13 948,00 €		-13 948,00 €
SALIES							0,00 €
LE SEQUESTRE						17 271,00 €	17 271,00 €
TERSSAC						11 504,00 €	11 504,00 €
TOTAL	33 040,00 €	13 404,00 €	-3 954,00 €		-13 948,00 €	630 490,00 €	594 828,00 €

Lecture :

Chiffre négatif : minoration d'attribution de compensation

Chiffre positif : majoration d'attribution de compensation

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le 29/11/2021

SLOX

ID : 081-218102572-20211122-2021DEL63-DE

Retenues sur AC à partir 2022

	Périmètre service commun RH	Périmètre service commun Finances	Périmètre service commun Achats publics / assurances / affaires juridiques	Directeur Général Unique	Propreté urbaine : temps agent supplémentaire par rapport à l'évaluation initiale	Transfert TEOM / FB	TOTAL retenues sur AC 2021
ALBI	11 000,00 €			-92 274,00 €		567 697,00 €	486 423,00 €
ARTHES							0,00 €
CAMBON							0,00 €
CARLUS							0,00 €
CASTELNAU DE LEVIS						8 061,00 €	8 061,00 €
CUNAC							0,00 €
DENAT			-3 954,00 €				-3 954,00 €
FREJAIROLLES	-4 198,00 €	-8 394,00 €					-12 592,00 €
LESCURE D'ALBIGEOIS	25 538,00 €	20 400,00 €					45 938,00 €
MARSSAC-SUR-TARN	-8 394,00 €	-16 790,00 €				22 808,00 €	-2 376,00 €
PUYGOUZON							0,00 €
ROUFFIAC						3 149,00 €	3 149,00 €
SAINT-JUERY					-13 948,00 €		-13 948,00 €
SALIES							0,00 €
LE SEQUESTRE						17 271,00 €	17 271,00 €
TERSSAC						11 504,00 €	11 504,00 €
TOTAL	23 946,00 €	-4 784,00 €	-3 954,00 €		-13 948,00 €	630 490,00 €	539 476,00 €

Lecture :

Chiffre négatif : minoration d'attribution de compensation

Chiffre positif : majoration d'attribution de compensation

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le 29/11/2021

SLO

ID : 081-218102572-20211122-2021DEL63-DE